UNAC AIR FRANCE

Union des Navigants de l'Aviation Civile

CONTINENTAL SQUARE - 3 place de Londres - BP 12797 ROISSY CDG cedex
Tél : 01 48 64 49 29 - Fax : 01 48 64 49 33 - Mail : navigants@unac.asso.fr
www.unac.asso.fr

Ref : 10-07-45-FM

AIR FRANCE
M. Eric SCHRAMM
Directeur Général Adjoint
Des Opérations Aériennes
45 rue de Paris
95747 Roissy CDG

Roissy, le 29 juillet 2010

Monsieur le Directeur,

La sécurité des vols constitue sans aucune équivoque la priorité première d'une compagnie aérienne. Le Directeur Général, Monsieur Pierre Henri Gourgeon, dit lui-même de façon très juste que « la sécurité des vols est la raison d'être de notre métier de transporteur aérien ». Dans sa communication, interne aussi bien qu'externe, Air France insiste sur la nécessité d'être très exigeant en matière de sécurité et nous ne pouvons qu'être d'accord.

Malheureusement, sur le terrain, nous devons constater quelques « écarts » avec la doctrine. C'est ainsi que nous sommes très choqués de constater la légèreté avec laquelle la Direction répond aux questions des délégués du personnel au sujet de la sécurité. Dans une matière qui exige un minimum de réactivité voire de proactivité, nous sommes encore confrontés à des réponses dilatoires voire à des absences de réponses sur des longues périodes à propos des mêmes questions.

L'une de ces questions, par exemple, fait état d'indications portées au MSS et les délégués du personnel souhaitent connaître les immatriculations des avions concernés. Question simple s'il en est pour une compagnie aérienne. Nous sommes obligés de constater que la Direction ne sait pas si les indications portées au MSS sont correctes et qu'elle n'est pas en capacité de le vérifier dans le délai imparti (une semaine). Pendant ce temps, ce sont des centaines de vols qui sont réalisés sans que la Direction ne soit capable d'assurer que le manuel de sécurité des PNC est conforme. Cette absence de réactivité, même pour une question que d'aucuns, à tort, pourraient considérer comme mineure, n'est pas acceptable dans notre compagnie.

Par ailleurs, sur une autre des questions touchant très directement la sécurité et les moyens d'évacuation de l'A321, nous sommes sidérés de constater que c'est le service marketing qui décidera des capacités d'évacuation des avions de la compagnie. Nous ne sommes pas loin de considérer que la Direction marche sur la tête sur ces questions en donnant la priorité au commercial.

.../...

De façon récurrente, les questions touchant à la sécurité sont traitées par la Direction avec la même légèreté. À titre d'exemple, nous vous faisons parvenir un extrait du compte rendu de la dernière réunion mensuelle des délégués du personnel.

Nous ne doutons pas que vous saurez, dans les plus brefs délais, apporter les changements indispensables de façon à ce que tous les acteurs considèrent la sécurité des vols comme une véritable priorité. Faute de quoi, les salariés et leurs représentants n'auraient d'autres alternatives que de considérer qu'il y a un irrémédiable antagonisme entre le discours managérial à visée publicitaire de l'Entreprise et les actions concrètes sur le terrain très éloignées de la doctrine officielle.

Recevez, Monsieur le Directeur, mes meilleures salutations.

Le Président

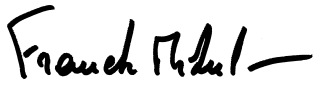

Franck MIKULA

EXTRAITS DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL DU MOIS DE JUILLET

QUESTION UNAC N° 10 07 35 SÉCURITÉ

Dans le MSS Avions famille A320, p. 02.30.50/01 il est prévu que « sur certains avions, les appels pax ne fonctionnent pas portes ouvertes ». Les délégués du personnel UNAC demandent quelles sont les immatriculations des avions concernés ? Les délégués demandent également que cette info soit rajoutée dans le MSS et dans l'attente de cette mise à jour, qu'elle figure dans les RCT.

Réponse :

La validité de cette information est en cours de validation pour une éventuelle modification du MSS.

L'analyse est en cours pour la flotte Airbus.

QUESTION UNAC N° 10 07 67 REPRISE EVACUATION 321 PORTE 2

> *Question UNAC N° 10 06 88 EVACUATION D'URGENCE SUR A321 METRO DENSIFIES ET A321 EURO*
> *Les délégués du personnel UNAC demandent où se positionne le PNC pour procéder à l'évacuation d'urgence sur A321 Euro (F-GTAE et suivants) en porte 2 et sur A321 Métro densifié en porte 2, cabine complète, compte tenu de ce que prévoit le MSS GEN page 07.35.00 page 04 " le PNC se tient à la poignée de structure de la porte et se protège du flux" et page 05 "point de commandement aux portes et issues d'ailes" (cf schéma de cette même page).*
> *Réponse :*
> *Le PNC se positionne en arrière de la porte en se tenant à la poignée de structure.*

Les délégués du personnel UNAC signalent qu'il n'y a aucun dégagement en arrière de la porte 2 sauf à se mettre sur les genoux du passager. Les délégués du personnel UNAC demandent le retrait de ce siège dans les plus brefs délais.

Réponse :

Cette aménagement étant réglementaire, la demande est transmise au marketing.

QUESTION UNAC N° 10 07 74 REPRISE FICHE PROCEDURES

Suite à la réponse à la question UNAC 10 06 96, les délégués du personnel UNAC demandent à l'entreprise si le service publication est réellement en mesure de rééditer les fiches procédures et à quelle date.

> *QUESTION UNAC N° 10 06 96 REPRISE FICHES PROCEDURES*
> *Les délégués du personnel UNAC demandent où en est la réédition des fiches procédures depuis le mois de mars 2010.*
> *QUESTION UNAC 10 05 48 REPRISE FICHES PROCEDURES*
> *Suite à la réponse à la question 10 04 94, les délégués du personnel UNAC souhaitent connaître la date à laquelle correspond le mot "prochainement".*
> *Réponse : Une nouvelle demande a été adressée au service publication.*
> *QUESTION UNAC 10 04 94 REPRISE FICHES PROCEDURES*
> *Suite à la réponse à la question 10 03 23 les délégués du personnel de l'UNAC demandent quand cette modification sera effective.*
> *Réponse : La fiche procédure conçue au format A5 pour figurer dans le MSS aurait du être publiée en format A4 pour le libre service. La demande sera transmise au service en charge de la mise à disposition de cette fiche.*
> *QUESTION UNAC 10 03 23 FICHES PROCEDURES*
> *Les délégués du personnel UNAC demandent à l'Entreprise de faire le nécessaire pour que les fiches de procédures présentent une police plus grande afin de faciliter sa lecture.*
> *Réponse :*
> *Les fiches seront rééditées prochainement au format A5.*
> *Réponse :*
> *Une relance a été effectuée auprès du service concerné.*

Réponse :

La demande a été prise en compte par le service édition. La fiche sera éditée en format A4.